

Objectifs de la formation

Comprendre les diligences imposées aux professionnels en matière de déclaration
Découvrir et assimiler l'organisation des déclarations

Le public concerné : Professionnels de l'immobilier

Les prérequis : Il est préférable d'avoir suivi préalablement les formations TRACFIN 1 et 2

Intervenant : Me Florian DESBOS, avocat au Barreau de LYON

Partie 1 : Rapide rappels

Pourquoi déclarer un soupçon ?
Un préalable : se faire connaître de Tracfin

Partie 2 : Déclarer

- Quand ?
- Comment ?
- Que déclarer ?
- S'assurer de pouvoir motiver le soupçon

Partie 3 : Cas Pratiques

Partie 4 : Analyse statistique des infractions